



ENTRETIEN ENTRE LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS, ET LE PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-QUÉBEC DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE, MONSIEUR SÉBASTIEN NADOT

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Assemblée nationale française (DANRANF)
Visioconférence
6 novembre 2020

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale du Québec
- M^{me} Annie-Christine Cyr, directrice adjointe du cabinet du président
- M^{me} Marie-Ève Vermette, directrice par intérim des relations interparlementaires et internationales et du protocole
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales
- Conseillère au protocole

DÉLÉGATION FRANÇAISE

- M. Sébastien Nadot, président du groupe d'amitié France-Québec de l'Assemblée nationale française
- Conseiller politique
- Secrétaire administratif du groupe d'amitié France-Québec

CONTEXTE

Alors que, partout à travers le monde, les parlements ont dû s'adapter aux nouvelles réalités sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, le président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a souhaité échanger sur la situation avec ses homologues et partenaires afin de connaître leurs pratiques dans ce nouveau contexte.

Le président souhaitait également s'entretenir avec le président du groupe d'amitié France-Québec au sujet de la tenue de la 33^{ème} session de la Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ), qui devait se tenir en 2020 mais a dû être reportée en raison de la pandémie.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Obtenir davantage d'information quant à la façon avec laquelle l'Assemblée nationale française (ANF) continue d'opérer dans le contexte de la deuxième vague de la pandémie de Covid-19, notamment quant aux pratiques de votation.

- Le président du groupe d'amitié France-Québec a répondu aux questions du président Paradis quant à l'organisation des travaux en séance plénière et en commissions parlementaires. Il a notamment été question de la façon dont les décisions liées au fonctionnement des travaux parlementaires sont prises en temps de pandémie, des mesures barrières mises en place, de la limitation du nombre de députés en séance plénière et du système mixte, moitié en présentiel et moitié en visioconférence, utilisé pour les travaux des commissions parlementaires. Monsieur Nadot a également évoqué les pratiques de votation à l'ANF durant le premier et le deuxième confinement.

Maintenir la relation de l'ANQ avec l'ANF active dans le contexte où les activités en présentiel ont été annulées en raison de la pandémie de Covid-19 et discuter des avenues de collaboration potentielle en mode virtuel.

- Il a notamment été question d'organiser une réunion intersessionnelle virtuelle afin de permettre aux parlementaires de collaborer sur un thème précis et de pouvoir échanger d'ici à ce que la prochaine session de la CIFQ puisse se tenir en personne. À cet effet, le président du groupe d'amitié France-Québec a mentionné le souhait que cette rencontre porte sur le numérique éducatif afin de partager les meilleures pratiques de part et d'autre.

AUTRES RÉSULTATS

L'entretien a également permis au président de l'ANQ de mentionner la proposition de réforme parlementaire qu'il a déposée en mai dernier, ainsi que le processus de réforme actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale du Québec. À cette occasion, M. Nadot a exposé certains défis rencontrés par l'ANF lors des Rendez-vous des réformes tenus en 2018.

SUIVIS

Les liens entre les deux institutions sont maintenus afin, dans un premier temps, d'organiser une réunion intersessionnelle en mode virtuel portant sur le thème du numérique éducatif et, dans un deuxième temps, de déterminer le meilleur moment pour tenir la 33^e session de la CIFQ à Paris, dès que la situation liée à la pandémie de Covid-19 le permettra.